Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),

- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des troisièmes concours du CAPET ouverts au titre de la session 2023,

- Vu l'arrêté du 16 février 2023 nommant le jury du troisième concours du CAPET, section économie et gestion, option marketing, à la session 2023,

- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examinateurs spécialisés

M. Cédric FAVRIE Professeur agrégé	Académie de DIJON
M. Jonathan GOYAUX Professeur certifié	Académie de DIJON
Mme Nadia HADDAD Professeure certifiée	Académie de DIJON
M. Romain HEUDE Professeur certifié	Académie de DIJON
Mme Valérie HURLOT LAVIE Professeure agrégée	Académie de DIJON
M. François JOUREAU Professeur certifié	Académie de DIJON
Mme Haoua MABROUK Professeure certifiée	Académie de DIJON
Mme Christelle MILLOT Professeure certifiée	Académie de DIJON
Mme Ophélia PANNEQUIN Professeure certifiée	Académie de DIJON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 juin 2023

Nadine COLLINEAU
Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement